



Communiqué de presse

Prime Covid-19

Les fédérations dénoncent l'injustice dont sont victimes

les professionnels du domicile

Paris, le 16 juin 2020 – Le 15 avril 2020, il y a déjà deux mois, Edouard Philippe annonçait qu'une prime serait versée aux services à domicile du secteur médico-social. Le 7 mai, Olivier Véran s'engageait sur une prime en faveur du personnel des EHPAD, sans mentionner les professionnels du domicile. Désormais à la main des départements, financeurs du secteur médico-social, la prime reste une promesse non tenue. **Les 300 000 professionnels crient à l'injustice et demandent, à l'instar des personnels des EHPAD, le versement par l'Etat d'une prime de 1000€ en zone verte et 1500€ en zone rouge.**

Les professionnels du domicile accompagnent, au quotidien, chez elles, des personnes âgées, en situation de handicap, fragiles et souvent isolées. Malgré une situation financière souvent critique et la quasi-absence d'équipements de protection individuelle au départ, ils ont continué à assumer pleinement leur rôle de 1^{ère} ligne auprès de ces publics. Sans eux, que serait-il advenu de toutes ces personnes qu'ils accompagnent au quotidien ?

87% des Français espèrent vieillir à domicile. Pourquoi les hommes et les femmes qui répondent à cette demande n'ont pas la reconnaissance qu'ils méritent ? Une société sans services d'aide à domicile, ce serait :

- 800 000 personnes âgées, fragiles, de plus de 60 ans qui ne seraient plus accompagnées ;
- 350 000 personnes en situation de handicap qui perçoivent la PCH (prestation de compensation du handicap) qui ne bénéficieront plus de l'accompagnement à l'autonomie dont elles ont besoin.
- Des urgences saturées, suite à la multiplication d'épisodes de décompensation qui auraient pu être évités ;
- Des centaines de milliers d'aidants familiaux épuisés, qui devront prendre, seuls, le relai ;

Alors que le secteur fait face à de réelles difficultés de recrutement, il est indispensable de reconnaître l'engagement des professionnels du domicile ; comment pourraient-ils continuer chaque jour à se mobiliser comme si rien ne s'était passé !

Les fédérations rappellent que l'avenir doit se construire avec les métiers du domicile, maillon indispensable de notre solidarité nationale. Elles souhaitent donc une prime d'Etat pour garantir l'équité de traitement, une juste place dans la loi Grand Age, tant attendue et une reconnaissance légitime de l'engagement de tout un secteur pendant cette crise sanitaire.

À propos d'Adedom

Reconnue d'utilité publique depuis 1938, elle représente plus de 350 entreprises associatives et organismes gestionnaires publics et privés à but non lucratif. Ces structures emploient près de 25 000 salariés sur le territoire métropolitain et outre-mer, attachées aux mêmes valeurs, de solidarité, de qualité, de professionnalisme et de primauté de la personne, adedom ancre pleinement son action dans la voie de l'économie sociale et solidaire. En savoir plus sur adedom.fr

Contact Presse : David Zeisler - 01 40 84 68 79 - d.zeisler@adedom.fr

À propos de l'ADMR

Créée en 1945, l'ADMR est le 1^{er} réseau français de services à la personne et un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire. L'ADMR fédère 2 700 associations locales implantées partout en France. Ses 94 000 collaborateurs dispensent chaque année plus de 101 millions d'heures d'intervention auprès de plus de 720 000 clients (familles, personnes âgées, personnes handicapées, tout public...). L'ADMR propose une large palette de services organisés en 4 pôles : Enfance et Parentalité / Services et soins aux Séniors / Accompagnement du handicap / Entretien de la maison. Depuis 2012, L'ADMR est présidée par Marie-Josée Daguin qui a été réélue en décembre 2018 pour un nouveau mandat de 4 ans. Thierry d'Aboville en est le Secrétaire général depuis 2005.

Contact Presse : Agence Profile - Jean-Philippe LECOCQ 01 56 26 72 13 - 06 87 08 13 48 jplecocq@agence-profile.com

À propos de la Fédésap :

Fondée en 2007 par des dirigeants d'entreprises, la Fédésap représente les intérêts des entreprises de Services à la Personne et de Maintien à Domicile contribuant ainsi au développement de la filière du Domicile. La Fédésap fédère plus de 3 000 structures qui accompagnent chaque année plus de 650 000 personnes ou familles grâce au professionnalisme de quelques 99 000 salariés.

Elle accompagne sur les territoires la mise en œuvre des politiques familiales, du handicap et de l'autonomie dans une logique de co-construction avec les élus et les tutelles.

En savoir plus : www.fedesap.org

Contacts presse : Diana MAZELIN – chargée de communication : dmazelin@fedesap.org – 06 78 39 57 39

À propos de la FEHAP – Santé social, privé solidaire

La FEHAP, présente depuis 1936 dans l'ensemble des champs de la protection sociale, est la Fédération de référence du secteur privé solidaire en Santé. Elle rassemble plus de 4 800 adhérents, œuvrant au sein de plus de 1500 organismes gestionnaires. Ces associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire, de prévoyance... emploient près de 280 000 salariés, soit près de 12% des emplois salariés de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Sa souplesse alliant gestion privée et service public place ses

établissements et services à la pointe de l'innovation et de la recherche. Sa gouvernance, issue de la société civile, est désintéressée. Ainsi, tous les résultats sont réinvestis au sein des structures au profit des personnes accueillies et soignées. Au cœur de l'ESS, les établissements et services sanitaires, sociaux, et médico-sociaux de la FEHAP, garantissent chaque année à plus de 2,5 millions de personnes un égal accès aux soins et à l'accompagnement, quel que soit l'âge, le handicap, la pathologie ou la situation sociale. En savoir plus : www.fehap.fr.

Contacts presse : Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles – maryse.deweever@fehap.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehap.fr - 01 53 98 95 44

À propos de la FESP :

La Fédération du service aux particuliers (FESP), reconnue par l'Etat comme la première Fédération Professionnelle, en nombre d'entreprises et de salariés, dans la branche des entreprises de services à la personne en France. Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis 1996, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt-trois activités du secteur.

Contact Presse : Antoine Grezaud 0665851039 – antoine.grezaud@fesp.fr

À propos de la FNAAFP/CSF :

La FNAAFP/CSF est un syndicat d'employeurs, qui regroupe dans toute la France 45 associations, plus de 150 services et près de 5 000 salariés.

Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, l'humain est au centre de notre réflexion et de notre action.

Contact presse : Elsa DESPOISSE – 06 77 05 36 87 – edespoisse@fnaafp.org

A propos du SYNERPA :

Créé en juin 2001, le SYNERPA est la 1^{ère} Confédération de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement de la personne âgée. Il regroupe les principaux acteurs privés français des EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des Résidences Services Seniors (RSS) avec le SYNERPA RSS, des Services et Soins à Domicile avec le SYNERPA Domicile. Le SYNERPA rassemble au total 2 700 adhérents dont 1 900 EHPAD, 150 RSS, 600 agences de Services et Soins à Domicile, soit plus de 250 000 personnes hébergées et aidées et 130 000 salariés. Depuis 2019, le Conseil National des Établissements Thermaux (CNETh) qui représente 110 établissements est également un syndicat affilié du SYNERPA.

Contact presse : Aurélie FAURE – Tél. 06 38 30 94 09 – Mail : faure@synerpa.fr

À propos de UNA :

L'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA) est une fédération à but non lucratif créée le 17 janvier 1970. UNA est à la fois un mouvement associatif militant, un syndicat d'employeurs, un réseau d'associations, mutuelles, fondations, services publics territoriaux (CCAS/CIAS) et hospitaliers. UNA représente plus de 650 structures adhérentes (3000 implantations), employant plus de 78 000 salariés, au sein d'un réseau de 39 unions départementales et 12 unions régionales. Les structures adhérentes à UNA gèrent des activités de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) auprès des personnes vulnérables, des services de soins à domicile (CSI, SSIAD), des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), des services d'accompagnement des familles, des structures d'accueil et de garde d'enfants à domicile, des services à la personne.

Contact presse : Capucine Tillous-Borde – c.tillous-borde@una.fr - 01 49 23 71 54 / 06 82 76 41 41